Document généré le 11 oct. 2024 22:55

Relations industrielles
Industrial Relations

Droits en synergie sur le travail : éléments de droits international et comparé du travail par Jean-Michel SERVAIS, Bruxelles : Bruylant, 1997, 286 p., ISBN 2-8027-1040-0.

Pierre Verge

Volume 53, numéro 2, printemps 1998

URI : https://id.erudit.org/iderudit/005308ar
DOI : https://doi.org/10.7202/005308ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)
1703-8138 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Verge, P. (1998). Compte rendu de [*Droits en synergie sur le travail : éléments de droits international et comparé du travail* par Jean-Michel SERVAIS, Bruxelles : Bruylant, 1997, 286 p., ISBN 2-8027-1040-0.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, *53*(2), 377–378. https://doi.org/10.7202/005308ar

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Recension

Book Review

Droits en synergie sur le travail : éléments de droits international et comparé du travail
par Jean-Michel SERVAIS, Bruxelles : Bruylant, 1997, 286 p., ISBN 2-8027-1040-0.

Cette synergie que l'on veut exposer est celle, d'une part, du droit international du travail et, de l'autre, des différents droits nationaux du travail. Mais, comment ces droits interviennent-ils ? Quels sont leurs rôles ? Comment leur interrelation se manifeste-t-elle ? Avant d'aller plus loin, il faut cerner les droits en cause. Sur le plan international, il s'agit d'abord de toute l'œuvre normative de l'O.I.T, mais aussi, le sujet s'y prêtant, d'autres instruments internationaux, par exemple, l'incidence des Pactes de l'ONU de 1966 ou, encore, plus furtivement, des droits régionaux, comme le droit européen. Quant aux droits nationaux, que l'on identifie spécifiquement à l'occasion pour illustrer, il s'agit plutôt de leur expression à travers différents courants historiques et territoriaux, dont la somme confère à l'ouvrage une portée universelle.

Les points d'observation de l'auteur depuis de nombreuses années lui permettent cette vue privilégiée sur le travail, ses mutations actuelles, de même que sur l'ensemble du droit le régissant, que ce soit notamment en Europe, en Amérique ou en Asie. Présentement chef du Groupe de travail du Bureau international du travail sur les relations professionnelles — ce groupe qui vient de produire cette vaste et pénétrante étude, *Le travail dans le monde* (Genève, B.I.T., 1997) — il avait immédiatement auparavant dirigé le Bureau de l'Asie et du Pacifique de l'organisme. Secrétaire général de la Société internationale du droit du travail et de la sécurité sociale, il enseigne aussi, à titre de professeur invité, à la Faculté de droit de l'Université de Liège.

La démarche se présente comme en étant une de droit comparé du travail. De fait, les pages initiales de l'ouvrage se penchent généralement sur les méthodes et les avantages de cette discipline, mais l'on verse rapidement et substantiellement dans le droit international du travail, ce droit de l'O.I.T. dont on expose la gestation et les modes de contrôle de son application (chapitre I). L'hypothèse qui sous-tend l'ouvrage s'exprime ainsi : « À partir du moment où la comparaison porte sur plusieurs législations, que surtout elle s'étend au-delà d'un groupe homogène de pays, les conventions et les recommandations internationales du travail constituent à la fois de précieux instruments d'analyse et des repères de grande valeur pour mesurer le degré de correspondance d'un droit donné avec les principes généralement admis au niveau universel. Elles donnent à la comparaison une perspective internationale » (p. 25).

Le parcours conduit successivement à la liberté d'association et aux relations professionnelles (chapitre II), aux conditions de vie et de travail (chapitre III), de même qu'à l'emploi (chapitre IV), y compris un prolongement sur la question de la privatisation de la gestion des services de l'emploi et du travail (chapitre V). On

rejoint ainsi les points névralgiques actuels du travail et du droit s'y rapportant : la remise en cause de systèmes de relations professionnelles et du syndicalisme, le dilemme impérativité-flexibilité des normes du travail, la multiplicité des formes d'emploi et l'applicabilité des normes de travail, la répression de la discrimination et la féminisation partielle de la main-d'œuvre, la stimulation de l'emploi, pour illustrer. Le traitement de chacun de ces importants sujets passe par les étapes entrevues. Ainsi, pour ce qui est de la multiplication des formes d'emploi, la présentation des aspects sociaux du phénomène précède (p. 142) l'exposé de la problématique juridique : quant à celle-ci, d'abord la multiplicité des tendances observables dans les droits nationaux (p. 150), puis la recherche d'un « guide pour une réflexion » (p. 154) : les normes de l'O.I.T. Elles ne peuvent être plus actuelles : une convention (n° 177) et une recommandation (n° 184) sur le travail à domicile votées en 1996 ; une convention et une recommandation en gestation sur ce que l'O.I.T. appelle pour l'instant la « sous-traitance », soit la situation de plus en plus fréquente de l'« entrepreneur dépendant », pour utiliser le vocable canadien... De même, la gestion de l'emploi conduit à reconnaître la réalité des agences privées d'emploi, tout en la réglementant, convention (n° 180) et recommandation complémentaire (n° 187), adoptées en 1997. Elle nous vaut aussi plusieurs pages, d'un style engagé, sur la formation professionnelle : «Quelle formation professionnelle ? » (p. 197 et suiv.). Par rapport à l'ensemble du droit du travail, le traitement des conflits professionnels, dimension classique, mais virtuellement essentielle, paraît toutefois relativement succinct (p. 52 à 54 : la grève et p. 249 à 251 : l'intervention publique dans les conflits). Tout comme dans le cas de la négociation collective, le droit international doit ici composer avec la forte diversité des droits nationaux.

Le rôle du droit international –– et même celui du droit du travail dans son ensemble peut-on tout aussi bien dire — paraît moins évident lorsqu'il s'agit de faire face au défi du plein emploi dans les sociétés modernes. La réalisation de l'objectif, à l'évidence, dépend de la poursuite de politiques économiques appropriées : sommes-nous bien toujours dans l'univers du droit ? Les instruments sont ici d'un caractère promotionnel, programmatique : « Ce type de normes, internationales comme nationales, entraîne une responsabilité en définitive plus politique que strictement juridique, c'est-à-dire directement sanctionnable » (p. 234). Textes inévitablement flexibles, mais droit tout de même : les États doivent justifier leurs politiques, compte tenu du stade de leur développement économique. Et même, certains systèmes juridiques en arrivent-ils à sanctionner un « droit subjectif à la formation, à un congé-éducation payé » (p. 206).

Cette entreprise de conjugaison des droits nationaux et du droit international est innovatrice et captivante. Elle nous vaut, certes, une bonne synthèse du droit international du travail dans ses aspects dominants actuels, qui serait déjà, à elle seule, fort appréciable. Il y a aussi ces évocations équilibrées des courants observables dans les droits nationaux, de même que celle des phénomènes économiques et culturels qui les expliquent, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou de ceux en voie de développement. L'auteur nous proposait initialement une démarche comparatiste. Qu'il nous soit permis d'y voir avant tout toute la richesse d'un exposé universaliste de la genèse même, toujours en cours, du droit du travail. Résistance et soumission des droits nationaux à la mondialisation : au terme d'un tel parcours, nous serions curieux de connaître en finale les observations d'ensemble de l'auteur sur cette synergie des droits sur le travail...

PIERRE VERGE
Université Laval